



Mariage avec une citoyenne européenne

Par **mid25**, le **05/06/2013** à **14:56**

Bonjour, Mon amie est lituanienne, en ce moment elle est en France, je voulais savoir s'il est possible de se marier ici en France, et quelles sont les conditions requises? Quelles sont les droits auxquels elle peut prétendre en tant que citoyenne européenne dans le cas où elle décide de rester vivre en France (APL, RSA...)? Dans le cas où on aurait un enfant, puis-je prétendre à une carte de séjour de plein droit? Sachant que je suis sous la menace d'une obligation de quitter le territoire toujours en cours. Merci à vous pour vos réponses.

Par **mid25**, le **05/06/2013** à **15:05**

Je suis algérien

Par **mid25**, le **18/09/2013** à **17:21**

Est ce qu'il y aurait quelqu'un qui pourrait me répondre s'il vous plait